



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

scieries

Question écrite n° 9520

Texte de la question

M. Yves Simon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des exploitations forestières et des scieries. En effet, les entreprises d'exploitation forestière et scierie rencontrent actuellement de grandes difficultés. Depuis deux ans, les prix des sciages de feuillus ne cessent de baisser et se négocient entre 20 et 30 % en dessous du seuil de rentabilité et du prix de revient. La concurrence des bois originaires des pays de l'Est en est la cause principale. Leurs charges salariales sont cinq à dix fois moins importantes que les nôtres. De ce fait, la trésorerie des entreprises françaises n'a jamais été aussi mauvaise, certaines ne peuvent même plus écouler leurs déchets (sciures, écorces, dosses...). Il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures nécessaires au maintien d'outils indispensables à la bonne gestion de nos massifs forestiers.

Texte de la réponse

Les tempêtes de décembre 1999 ont abattu 140 millions de mètres cubes de bois en deux jours, soit l'équivalent de trois récoltes annuelles. La mobilisation de tous les partenaires de la filière forêt-bois, avec l'aide de l'Etat et des collectivités territoriales, a permis d'exploiter et de valoriser une grande partie de cette ressource, avant qu'elle ne se dégrade. Ainsi, à la fin de l'année 2001, près des trois-quarts des bois chablis ont été traités, en tant que bois d'oeuvre, bois de trituration ou bois de chauffage. Toutefois, cet afflux exceptionnel sur 2000 et 2001 a fortement perturbé les marchés et les stratégies d'approvisionnement. Les difficultés techniques d'exploitation et les quantités produites ont entraîné une baisse sensible des prix des bois, alors que les entreprises étaient amenées à constituer des stocks très importants. Aussi, les entreprises de la première transformation des bois, qui se sont fortement impliquées dans la mobilisation des bois chablis, et plus particulièrement les scieries de bois feuillus, rencontrent actuellement des difficultés, puisqu'elles doivent supporter le poids financier des stocks constitués alors qu'elles sont confrontées à une faiblesse du marché. Dans ce cadre, chacune d'entre elles peut actionner les dispositifs existants au niveau local pour les entreprises en difficultés, et notamment les Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). Cependant, compte tenu de la nature des problèmes à surmonter, des mesures exceptionnelles ont été mises en place. Ainsi, l'Office national des forêts (ONF) a prorogé le gel des coupes achetées avant la tempête et a reporté l'échéance sur les paiements des ventes de feuillus de l'automne 2001. Les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales se sont également rapprochés du Comité interministériel de restructuration industrielle afin d'apporter aux CODEFI les informations nécessaires sur le secteur des sciages feuillus, leur permettant un traitement adéquat avec notamment le concours des banques. Il est en effet primordial de maintenir notre compétitivité dans ce secteur en aidant les entreprises concernées à faire face aux difficultés actuelles de financement des stocks. Par ailleurs, dans le cadre de leurs compétences en matière économique, certains conseils régionaux envisagent de mettre en place des mesures de soutien, dans le respect des règles d'encadrement communautaire de soutien aux PME-PMI. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales reste très attentif à l'évolution de la situation de ce secteur des sciages feuillus qui est essentiel pour la valorisation de notre ressource

forestière. Seules des interventions concertées et volontaires permettront aux entreprises concernées de surmonter cette période difficile.

Données clés

Auteur : [M. Yves Simon](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9520

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5062

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4730